

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(22\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Georges Jacques Masquin, 27 septembre 1882](#)

Jean-Baptiste André Godin à Georges Jacques Masquin, 27 septembre 1882

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (22)

Collation 2 p. (417r, 418r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Georges Jacques Masquin, 27 septembre 1882, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (22)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50807>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [27 septembre 1882](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Masquin, Georges Jacques \(1824-1888\)](#)

Lieu de destination 11, rue Cadet, Paris

Scripteur / Scriptrice [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Description

Résumé Godin a lu dans la presse que la société de Masquin ouvrait une émission d'obligations pour augmenter son capital. Godin propose à Masquin de former le capital de sa société à la condition qu'elle organise la répartition des bénéfices comme cela se fait dans la Société du Familistère dont le capital est de 4 600 000 F et dont il lui envoie les statuts.

Notes Plusieurs journaux se font l'écho de l'émission d'obligations de l'Imprimerie nouvelle, parmi lesquels le journal *Le Réforme* du 22 septembre 1882 (en ligne : <https://www.retronews.fr/journal/la-reforme-1882-1883/22-septembre-1882/3442/5067406/2>, consulté le 3 août 2023).

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Quier le 27 June 1882

Monsieur l'Officier

Je vois dans les journaux que
vous avez une obligation
pour augmenter le capital de votre
société; je pense bien que cette obligation
est nécessairement imposée, mais si vous
ne pouvez pas vous en passer, je ne
pourrais pas répondre pas de vous
attendant; je serais prêt à verser avec
vous pour faire le capital qui vous
devrait nécessaire.

Je suis mis à une condition
condition, car en France, du capital
mais en France, du capital, cette
condition consiste à faire passer
à l'Etat, la répartition des
simples, et de fait un propre pour
votre société que je dois verser
la somme de 100 francs.

Je ne puis pas que ce soit pas mon
idée en chose de la pratique que je
vous propose, elle est au contraire
convenable pour les raisons
suivantes. Le capital de la société
est de 4.000, 500 francs, et
je suis l'administrateur. Quant
à chaque année, vous m'avez

les curés interviennent sans le
partage des bénéfices conformément
aux statuts qui se trouvent en leur
pouvoir en même courtoisie.

Si vous jugez que mon
intervention puisse vous être utile
je me tiens à votre disposition

très dévoué à vous

Gudin